



Déclaration des élu-e-s SNES-FSU aux FPMA du 19 juin 2019

Le mouvement des personnels enseignants est **un moment important**, tant pour la qualité du service public d'éducation que pour la vie personnelle de nos collègues. Or, cette année encore, dans plusieurs disciplines, l'ajustement purement mécanique à des capacités d'accueil, souvent insuffisantes, ne permettra toujours pas d'assurer la continuité du service public d'enseignement dans de nombreux établissements dès la rentrée de septembre. Dans le même temps, de nombreux collègues, y compris relevant de priorités légales (rapprochement de conjoints, situation de handicap, exercice en établissement difficile), n'auront pas obtenu satisfaction.

Le SNES-FSU reste profondément attaché à ce que le **mouvement** puisse être re-concentré et se dérouler en une seule phase permettant ainsi des mutations « poste à poste ». Depuis la mise en place de la procédure déconcentrée en 1999, nous n'avons cessé de pointer une mutation inter-académique « à l'aveugle », fortement dissuasive pour les stratégies de mobilité choisies, et qui limite d'autant les possibilités de mutation pour tous.

Dans notre académie, le mouvement intra est encore une fois réduit cette année. Dans de très nombreuses disciplines, aucune amélioration n'a pu être proposée ! Les collègues en poste en établissement demandent de moins en moins de mutation. L'augmentation des barres depuis plusieurs années leur laisse penser que leur projet est voué à l'échec, ils l'abandonnent donc d'eux-mêmes. Mais la politique éducative des gouvernements explique aussi ces renoncements, particulièrement la réforme du lycée ou les suppressions de postes. Les nombreuses cartes scolaires ont d'autant bloqué les possibilités de mutation cette année.

Dans ce cadre, certains collègues se tournent alors vers les **postes spécifiques académiques** pour espérer pouvoir muter. Nous rappelons que ce type de postes doit rester une exception et non devenir une règle, la spécificité du poste devant répondre à des besoins précis et justifiés. C'est pourquoi nous rappelons notre opposition à toute généralisation de recrutement local des enseignants.

S'il semble que l'implantation des **futurs stagiaires** n'ait pas entraîné de postes bloqués, le SNES-FSU demande que les stagiaires ne soient plus utilisés comme des moyens d'enseignement et rappelle son mandat, à savoir que ceux-ci soient affectés sur le service de leur tuteur. L'amélioration de la formation initiale et des conditions d'enseignement permettraient de rendre un peu plus attractif un métier qui l'est de moins en moins. Pour ce qui est de l'affectation des stagiaires, nous maintenons nos demandes de GT d'affectation et de communication anticipée des berceaux.

Sur la question des **cas médicaux**, le SNES-FSU est satisfait de la pérennisation du Groupe de Travail permettant d'avoir un temps d'échanges entre médecins, administration et organisations syndicales afin d'aborder les motivations amenant à bonifier tel ou tel vœu.

En ce qui concerne les **TZR**, nous rappelons qu'ils sont indispensables à la continuité du service public d'éducation, c'est pourquoi ils ne doivent pas pallier les carences en recrutement mais être en nombre suffisant pour effectuer leur mission première : le remplacement. Les bonifications auxquelles ils ont droit dans notre académie, conjuguée à l'augmentation des points d'ancienneté, permettent à un nombre significatif d'entre eux d'obtenir une mutation en établissement. Nous maintenons notre demande d'un second GT d'affectation des TZR fin août pour que les modifications survenues pendant les vacances soient étudiées dans un cadre paritaire.

Enfin, les commissaires paritaires du SNES-FSU remercient les personnels du rectorat en charge de cette opération de gestion pour le travail préparatoire effectué et la qualité de nos nombreux échanges.

Les élu-es du SNES-FSU